

## DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 07/09/2023 - MIS À JOUR LE 21/11/2024

# Décision DG n° 2023-166 du 04/09/2023 modifiant la décision DG n° 2023-128 du 27/07/2023 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « Psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'ANSM

## **La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

**Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

**Vu** la décision DG n° 2023-127 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**Vu** la décision DG n° 2023-128 du 27 juillet 2023 portant nomination auprès du comité scientifique permanent « psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'article 1<sup>er</sup> de la décision DG n° 2023-128 du 27 juillet 2023 portant nomination auprès du comité scientifique permanent « psychotropes, stupéfiants et addictions » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé susvisée, les membres nommés au sein de la formation restreinte « expertise » en qualité de représentants des centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance sont :

- Madame MICALLEF-ROLL (Joëlle), membre titulaire
- Madame PEYRIERE (Hélène), membre titulaire
- Madame VIGNEAU-VICTORRI (Caroline), membre titulaire
- Madame BATISSE (Anne), membre titulaire
- Madame DAVELUY (Amélie), membre titulaire
- Monsieur BERTIN (Célian), membre suppléant
- Madame BOUCHER (Alexandra), membre suppléant.

**Article 2** : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 4 septembre 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale

